

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 novembre 2009

GRAND PARIS - (n° 2068)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 234

présenté par

Mme Lepetit, M. Goldberg, M. Le Bouillonnet, M. Caresche, M. Pupponi,  
M. Chanteguet, M. Brottes, Mme Mazetier, M. Jean-Marie Le Guen,  
Mme Pau-Langevin, M. Lamy, M. Bartolone, M. Bloche, M. Blisko, Mme Guigou,  
M. Bono, M. Duron, Mme Hoffman-Rispal, M. Bouillon  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 8**

À l'alinéa 8, après le nombre :

« 18 »,

insérer les mots :

« et de Paris métropole, du conseil économique et social régional, de personnalités qualifiées, du syndicat des transports en Ile-de-France, des représentants des usagers des transports et de Réseau ferré de France. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement se justifie par son texte même.